



Commission Régionale Futsal

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion retenue du jeudi 1^{er} septembre 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

/

INFORMATIONS – TEMPS ARRETE

La Commission informe les clubs qui souhaiteraient évoluer pour leurs rencontres à domicile en temps arrêté (2x20mn avec arrêt du chrono), qu'ils doivent en faire la demande auprès de la Commission Régionale Futsal 10 jours avant le 1^{er} match concerné.

Demandes pour jouer en temps arrêté :

La Commission prend note des demandes des clubs ci-dessous pour jouer en temps arrêté :

- **PARIS ACASA – 552779 (R1) :**
Accord sous réserve de la réception (au plus tard le 16/09/2022 – 12h00) de l'attestation ou mail de la Mairie de mise à disposition du gymnase pour une durée de 3h00.
- **BVE FUTSAL – 580838 (R1) :**
Accord sous réserve de la réception (au plus tard le 09/09/2022 – 12h00) de l'attestation ou mail de la Mairie de mise à disposition du gymnase pour une durée de 3h00.
- **ROISSY EN BRIE FUTSAL – 551471 (R1) :**
- Accord de la Commission suite à la réception du courriel de la Mairie de ROISSY EN BRIE.
- **NEUILLY FUTSAL CLUB 92 – 563778 (R1) :**
Accord de la Commission
- **MARCOUVILLE CITY CP AGGLO - 580882 (R2) :**
Accord de la Commission

Equipes évoluant en temps arrêté Championnat et Coupes pour la saison 2022-2023:

Régional 1 :

DIAMANT FUTSAL 1 - NEUILLY FUTSAL CLUB 92 1 – ROISSY EN BRIE FUTSAL 1

Régional 2 :

MARCOUVILLE CITY CP AGGLO 2

Rappel des préconisations :

La Commission précise que la mise en place de ce temps de jeu nécessite :

1. Que le club effectue une demande auprès de la Ligue de Paris Idf de Football
2. la présence de 2 arbitres officiels
3. la transmission à la Ligue d'une attestation de la Municipalité indiquant l'attribution d'un créneau horaire d'une amplitude de 3h00 minimum.

Préconisations à mettre place :

- Informer les officiels à leur arrivée
- Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps, le score et le nombre de fautes par équipe
- Disposer d'une table de marque
- Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de chronométrateur. Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane. Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table de chronométrage
- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

Devoirs et responsabilités du chronométrateur :Le chronométrateur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées et périodes de jeu ;
- annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;
- annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant ;

Transmis aux clubs de la division concernée et à la CRA.

CHAMPIONNAT SENIORS**Régional 1****24996812 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / PIERREFITTE FC 1 du 10/09/2022**

La Commission,
Suite à la constitution du nouveau calendrier avec 13 équipes (intégration d'ACCS 1)
Considérant que le gymnase de ROISSY EN BRIE FUTSAL est indisponible le 10/09/2022,
Par ces motifs,
Inverse les matchs Aller / Retour comme suit :

Match Aller :
24996812 PIERREFITTE FC 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 le 10/09/2022 à 16h00.

Match retour :
24996903 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / PIERREFITTE FC 1 le 22/04/2022

En cas d'indisponibilité des installations de PIERREFITTE FC, la Commission demande au club de bien vouloir l'informer (accompagné du justificatif d'indisponibilité du gymnase).

24996814 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / ARTISTES FUTSAL 1 du 10/09/2022

La Commission prend connaissance des courriels d'ISSY LES MOULINEAUX FC et de la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX indiquant l'indisponibilité du gymnase et inverse les rencontres Aller / retour comme suit :

Match Aller :
24996814 ARTISTES FUTSAL 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 le 10/09/2022 à 18h00.

Match retour :
24996905 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / ARTISTES FUTSAL 1 le 22/04/2022

En cas d'indisponibilité des installations des ARTISTES FUTSAL, la Commission demande au club des ARTISTES FUTSAL de bien vouloir l'informer (accompagné du justificatif d'indisponibilité du gymnase).

Régional 2**Poule B**

24565852 SPORTING CP 2 / MARCOUVILLE CITY 2 du 01/10/2022

24565875 SPORTING CP 2 / VSG FUTSAL 1 du 10/12/2022

24565915 SPORTING CP 2 / ATTAINVILLE FUTSAL 1 du 25/03/2023

Rappel :

L'équipe 1 du SPORTING CP, évoluant en championnat de France Futsal de Division 1, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 18h30 le même jour que les 3 rencontres ci-dessus.

Les rencontres de niveau National étant prioritaires sur celle de niveau Régional, la Commission demande au club de SPORTING CP 2 de bien vouloir lui communiquer :

- soit un nouvel horaire pour le coup d'envoi du match ;
- soit un autre gymnase.
- soit de proposer une date dans la même semaine

Régional 3**Poule A**

24566013 DIAMANT FUTSAL 3 / VITRY CA 1 du 10/04/2023

Rappel :

La date de cette rencontre étant un jour férié (pâques), la Commission invite le club de DIAMANT FUTSAL à s'assurer de la disponibilité de son gymnase et le cas échéant de proposer une autre date dans la même semaine (si gymnase indisponible).

Poule B**24566099 ESPOIR MELUN 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 31/03/2023**

Rappel :

Suite à l'indisponibilité du gymnase du 30 mars au 03 avril 2023, la Commission demande au club d'ESPOIR MELUN de bien vouloir proposer :

- soit un gymnase de repli
- soit une date dans la même semaine

24566103 BVE FUTSAL 2 / ESPOIR MELUN 1 du 10/04/2023

Rappel :

La date de cette rencontre étant un jour férié (pâques), la Commission invite le club de BVE FUTSAL à s'assurer de la disponibilité de son gymnase et le cas échéant de proposer une autre date dans la même semaine (si gymnase indisponible).

Championnat Régional - FUTSAL FEMININ
--

Régional 1**Courriel d'ACCS FUTSAL – 560179**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Courriel de DIAMANT FUTSAL - 554271

La Commission,

Pris connaissance de la demande du club accompagné du courriel de la Mairie pour évoluer en temps arrêté 2x20mn avec arrêt du chrono,

Considérant que l'une des conditions pour la mise en place du temps arrêté est la désignation de 2 arbitres officiels,

Considérant que pour la saison 2022-2023, un seul arbitre officiel sera désigné pour les rencontres du championnat Régional 1 Futsal Féminin,

Par ces motifs,

Autorise le club de DIAMANT FUTSAL à évoluer en temps arrêté 2x20mn (avec arrêt du chrono) pour ses rencontres à domicile (Championnat et coupes) sous réserve de la désignation pour chaque rencontre concernée d'un 2nd arbitre officiel qui sera à la charge du club de DIAMANT FUTSAL.

Transmis à la CRA et à tous les clubs évoluant championnat Régional 1 Futsal Féminin pour information.

24580441 PARIS ELITE FUTSAL 1 / VIKING CLUB PARIS 1 du 26/03/2023

La Commission,

Pris connaissance des courriels de PARIS ELITE FUTSAL et de la Mairie de PARIS indiquant l'indisponibilité du gymnase,

Pris connaissance de la demande d'inversion des matchs Aller / retour de PARIS ELITE FUTSAL,

Pris connaissance du refus de VIKING CLUB PARIS en raison de l'attribution d'AOT déjà effectuée,

Par ces motifs,

Demande au club de PARIS ELITE FUTSAL de proposer une date pour cette rencontre dans la même semaine (semaine du 20 au 25 mars 2023).

Régional 2

Rappel :

La Commission informe les clubs engagés que la composition des poules sera effectuée le **15 septembre 2022**.

Seuls les clubs ayant le nombre de licenciées suffisant pourront être intégrés dans les poules du championnat Régional 2 - Futsal Féminin.

La Commission invite les clubs à procéder à l'enregistrement des licences des joueuses de cette catégorie dans les meilleurs délais afin de pouvoir avoir le nombre de licences nécessaires pour être intégré dans le championnat.

Rappel calendrier : Journée n°1 : semaine du 26 septembre au 02 octobre 2022

Retrait d'équipes :

SPORT ETHIQUE LIVRY 590260

La Commission invite les clubs qui ne souhaitent plus engager d'équipes à le signaler dans les meilleurs délais.

Liste des clubs engagés à ce jour :

District	N° aff	Clubs	Nbre d'équipes
75	764132	PARIS FEMININ FUTSAL CLUB XIII	2
75	563777	PARIS XIV FUTSAL CLUB	1
75	540531	SPORTING CLUB PARIS	2
75	560299	UNION SPORTIVE SPEALS	1
75	550114	VIKING CLUB PARIS	1
77	554236	EVASION URBAINE TORCY FUTSAL	1
77	550661	JOLIOT GROOM'S FUTSAL	1
78	564043	ASSOCIATION TOUSSUS FUTSAL CLUB	1
91	580838	BVE FUTSAL	1
91	581536	CROSNE FUTSAL CLUB	1
91	582761	FUTSAL D'IGNY	1
92	580667	FUTSAL PAULISTA	1
93	560690	ASSOCIATION SPORTIVE EDUCATIVE ET SOCIALE	2
93	560861	ATLETICO DE BAGNOLET (93)	1
93	582036	AULNAY NORD PLUS	1
93	560602	BONDY CECIFOOT CLUB	2
93	550738	DRANCY FUTSAL	2
93	551943	ETOILE BOBIGNY	1
93	503477	LILAS F.C.	1
93	590266	NOUVEAU SOUFFLE	1
93	580839	PIERREFITTE F.C.	1
94	553055	A. S. C. VITRY	1
94	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	1
94	549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL	1
94	500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	1
94	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	1
94	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	1
95	580869	CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	1

95	560866	COMBO FUTSAL (95)	1
95	551390	ERMONT AM. S.	1
95	553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	1
95	580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO	1
95	564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL	1

38

CRITERIUM U18 FUTSAL

➤ Calendrier et composition des poules :

La Commission informe les clubs que la 1^{ère} journée de la phase 1 aura lieu le samedi 08 octobre 2022.

Un point sera fait le 21 septembre 2022 sur le nombre d'équipes engagées afin de définir la composition des poules et un calendrier adapté pour la phase 1 ;

Seuls les clubs ayant le nombre de licenciés suffisant pourront être intégrés dans les poules.

La commission invite les clubs à procéder à l'enregistrement des licences des joueurs de cette catégorie dans les meilleurs délais afin de pouvoir avoir le nombre de licences nécessaires pour être intégrer dans cette phase 1.

Liste des clubs engagés à ce jour :

District	N° aff	Clubs	Nbre équipes
75	540531	SPORTING CLUB PARIS	1
75	550593	FUTSAL PARIS XV	1
75	552779	PARIS ACASA FUTSAL	1
75	560299	UNION SPORTIVE SPEALS	1
75	560865	ESPARISIENNE 18 FUTSAL (75)	2
75	563777	PARIS XIV FUTSAL CLUB	1
77	549189	CHAMPS A. FUTSAL C.	1
77	550661	JOLIOT GROOM'S FUTSAL	1
77	551471	ROISSY EN BRIE FUTSAL AS	2
77	552935	ETOILE CLUB FUTSAL MELUN	1
77	554236	EVASION URBAINE TORCY FUTSAL	1
77	582473	NOISIEL FUTSAL ACADEMY	1
78	560668	JEUNESSE D'ACHERES A.S.	1
78	564219	LA CUATRO	1
78	582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	2
91	552106	MYA FUTSAL ESSONNE	1
91	580838	BVE FUTSAL	1
91	581536	CROSNE FUTSAL CLUB	1
92	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	1
92	552274	LES PETITS PAINS	1
92	560179	ACCS ASNIERES – VILLENEUVE 92	1
92	560548	FC ASNIERES FUTSAL	1
92	563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	1
92	580667	FUTSAL PAULISTA	1
93	550738	DRANCY FUTSAL	1

93	554385	ARTISTES FUTSAL	1
93	560298	ALMATY BOBIGNY FUTSAL	1
93	560474	FUTSAL DE NEUILLY	1
93	564218	ACADEMIE FUTSAL ROMAINVILLE	1
93	582036	AULNAY NORD PLUS	1
93	590259	JEUNESSE AULNAYSIENNE	1
93	590260	SPORT ETHIQUE	1
93	590266	NOUVEAU SOUFFLE	1
93	850427	AULNAY FUTSAL	1
93	851665	MONTREUIL ASSOCIAZONE CLUB	1
93	851944	OFF. MUNICIPAL / LA JEUNESSE AUBERVILLIERS	1
94	500031	CHOISY LE ROI A.S.	1
94	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	1
94	553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	1
94	561007	VILLEJUIF FUTSAL CLUB	1
94	564268	U.S. ARMENIENNE FRANCAISE HAIG MELKONIAN	1
94	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	1
94	581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	1
95	524020	VEMARS ST WITZ F.C.	1
95	553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	1
95	561071	A.S. FUTSAL ARGENTEUIL	1
95	564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL	1
95	580869	CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	1
95	580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO	2
95	582621	FOOT INDOOR LOISIR	1
95	590442	LES SPORTIFS DE GARGES	1
95	590534	R.C. ARGENTEUIL	1
95	590566	MONTMORENCY FUTSAL	1
95	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C.	1